



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-114**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1177020-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


OBJET : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC (SABA)- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE -VOEU DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC (SABA)-
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
-VOEU DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de l'Arc a été créé en 1982.

Dans le cadre de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la création et prise en compte de la compétence GEMAPI par les EPCI, les communes se sont vues représentées-substituées par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une part et par la communauté d'Agglomération Provence Verte d'autre part, par arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2017.

Les derniers statuts du Syndicat approuvés par arrêté inter-préfectoral en date du 29 Avril 2019 entérinent sa transformation en un **syndicat mixte fermé** composé de deux membres que sont la Métropole Aix-Marseille-Provence (pour la partie Bouches-du-Rhône) et la Communauté d'Agglomération Provence Verte (pour la partie varoise), et en excluant les communes historiquement adhérentes.

Le comité syndical se compose de 33 délégués (29 délégués représentants de la Métropole et 4 délégués représentants de Provence Verte).

Sur les 29 représentants de la Métropole, 23 représentent chacune des communes historiques du SABA sur les Bouches-du-Rhône (avec 1 titulaire et 1 suppléant).

Afin de pouvoir participer de manière active aux décisions concernant la gestion intégrée du bassin versant, la prévention des inondations, l'entretien, la préservation et la restauration du cours d'eau et des milieux aquatiques, nous vous proposons d'émettre un vœu afin que soient désignés par la Métropole Aix -Marseille-Provence un élu et son suppléant issus de notre Conseil Municipal et proposés par ce dernier avec la même procédure qu'une désignation classique.

En application des dispositions de l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit notamment de procéder à un nomination ou présentation ; après deux tours de scrutin secret, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces indications je vous demande mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
- **PROCEDER** dans les conditions précitées à la désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune dont la candidature pour représenter la commune d'Aix en Provence au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Arc fera l'objet d'un vœu auprès de la Métropole

DL.2020-114 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC (SABA)-
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
-VOEU DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**RAPPORT N° 02.36 : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU
BASSIN DE L'ARC (SABA)- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE
LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE -VOEU DE LA
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

Il n'a été proposé qu'une seule liste (liste de « La passion d'Aix »).

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT qui précise « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* », sont désignés :

E. CHEVALIER

G. DONATINI